

Taxe d'accise—Loi

millions de dollars, bien que je ne sache pas à qui il pourrait les réclamer.

J'aimerais dire quelques mots au sujet du bill C-66, mais je pense qu'on pourrait m'accorder quelques minutes pour parler d'un point qui tracasse un grand nombre d'entre nous: nous sommes encore ici, presque à la fin de juillet, en train de débattre ce bill, et qui sait encore pour combien de temps nous en avons. On a fait un effort sérieux au Parlement, il y a un certain nombre d'années pour structurer notre travail. Nous avons même dit, je crois, que nous essayerions de «régulariser» la session pour que nous soyons loin d'ici pendant les mois de juillet et d'août.

Quand nous avons étudié cette question à l'automne de 1968, nous nous sommes rendu compte que ce qui avait gâché la plupart de nos étés était le problème de l'adoption des prévisions budgétaires. Le fait qu'elles ne comportent aucune limite de temps signifiait que les députés de l'opposition pouvaient garder le gouvernement ici tout l'été. Nous avons résolu ce problème, et je pense qu'il est juste pour moi de dire que l'opposition y a perdu. Nous avons accepté un arrangement en vertu duquel le budget principal pour l'année est adopté au cours de la quatrième semaine de juin et le but en était, entre autres choses, de ne pas étirer la session du Parlement jusque dans les mois d'été.

Nous en sommes au septième été depuis qu'on a modifié le Règlement. Au cours d'un été, soit en 1974, nous avons eu des élections; nous n'étions pas ici, aussi on n'a pu nous y retenir. Mais des six autres étés depuis l'adoption de cette règle, trois ont été gâchés, non pas que l'opposition ait retenu la Chambre pour des questions de prévisions budgétaires, mais parce que le gouvernement a présenté des mesures litigieuses à la dernière minute.

A mon avis, lorsqu'on dit que «la folie est de saison»—et on en parle beaucoup du côté des ministériels—ou du fait que nous ne devrions pas être ici, ce que nous devrions étudier de fait c'est l'injustice du gouvernement car, tout le monde ayant supposé que la Chambre s'ajournerait à la fin de juin, le gouvernement a présenté un budget le 23 juin qui comportait des mesures prêtant à controverse; nous n'avons pas le choix: nous devons rester ici pour nous opposer à quelques-unes d'entre elles.

Les autres étés qui furent gâchés le furent de la même façon par le gouvernement qui prenait une décision à la fin de juin à propos de questions dont il estimait que nous devions débattre; et nous les avons effectivement débattues tout juillet à trois reprises. Je ne parle pas des occasions où nous avons été rappelés à cause d'arrêts de travail. Je veux parler de la planification des travaux du gouvernement, et s'il y a quelqu'un à blâmer pour le fait que nous ayons siégé tout juillet 1975, c'est uniquement le gouvernement qui a présenté cette mesure litigieuse le 23 juin.

Des voix: Bravo!

● (1720)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'une de ces mesures est évidemment le bill C-66 que nous étudions actuellement. Il a plusieurs objectifs, mais ce qu'il a de plus choquant, c'est la proposition d'une taxe de 10c. par gallon d'essence au niveau du producteur ou de l'importateur. Comme on a l'a fait remarquer, lorsque l'automobiliste ira acheter son essence, ce n'est pas simplement 10c., mais plutôt 12 ou 13c. d'augmentation, et même quelquefois plus, qu'il devra payer. Au risque de répéter une affirmation qui a été déjà rabâchée—mais il y a des choses

qu'il est bon de répéter—j'aimerais encore une fois souligner l'injustice de cette taxe.

Depuis des années les études fiscales concluent que les taxes les plus justes sont celles qui sont proportionnelles aux moyens des contribuables. Par conséquent, les meilleurs impôts sont les impôts sur le revenu des particuliers qui prévoient d'un côté des exemptions généreuses et de l'autre des tarifs progressifs pour les revenus élevés et pour les sociétés. Par contre, lorsque l'on impose un bien de consommation, on impose indistinctement tous les gens qui l'achètent, sans tenir compte de leurs moyens, du besoin qu'ils ont de ce bien ou d'autres facteurs personnels.

Généralement, les gens n'aiment pas les impôts. Ils ont l'habitude de se plaindre. Mais ces mêmes citoyens savent qu'il faut payer le prix de la civilisation, et que les impôts sont une partie de ce prix. Ce qui leur déplaît, toutefois, c'est de payer un impôt que quelqu'un d'autre ne paye pas. Lorsque l'on a cette impression, les choses se gâtent. Comme l'ont dit d'autres orateurs, c'est particulièrement vrai de cette taxe de 10c. par gallon d'essence. Certains médecins devront la payer, d'autres non. L'exemption ne sera pas accordée à quelqu'un simplement parce qu'il est docteur. Ce qui compte, c'est de savoir s'il s'agit d'un médecin privé ou salarié. Certains avocats devront payer cette taxe, d'autres non, non pas à cause du genre de travail qu'ils effectueront et du montant de leur revenu, mais selon qu'ils seront à leur compte ou rémunérés par quelqu'un d'autre.

Reprenons le cas des agriculteurs. En général, les agriculteurs bénéficieront d'une exemption, mais qu'en serait-il des ouvriers agricoles? Il y a de plus en plus d'ouvriers agricoles au Canada de nos jours, de personnes qui vivent en ville et se rendent à la ferme en voiture. Ce ne sont pas des personnes employées à leur propre compte. Ce sont des salariés. Elles ne seront pas admissibles à l'exemption. De sorte que les personnes travailleront côte à côte dans une ferme, et certaines seront admissibles à l'exemption et d'autres ne le seront pas.

C'est donc une injustice pour presque tout le monde car une loi ne peut être conçue de manière à déterminer ce qui est une nécessité et ce qui est un luxe dans l'utilisation d'une voiture. La majorité des travailleurs—et peut-être sont-ils les plus nombreux—qui doivent utiliser leurs voitures pour aller travailler n'auront droit à aucune exemption. Ainsi, d'une façon ou d'une autre, il y aura discrimination. Il y aura des Canadiens qui se plaindront de la façon dont on les traite. Certains diront qu'ils ne bénéficieraient pas de l'exemption tandis que d'autres en bénéficieraient.

Comme l'a souligné à juste titre hier soir mon collègue le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), il y a le cas des paraplégiques et d'autres qui doivent utiliser leurs voitures. Un député à ma droite dont j'ai oublié la circonscription a également souligné que ces personnes doivent obtenir un permis spécial à cause du genre de voiture qu'elles conduisent. Pourtant, leur handicap ne leur donne pas droit à une exemption. D'autres personnes qui seront soit médecins ou avocats à leur propre compte auront droit à l'exemption mais non pas les salariés.

Ainsi, cette disposition entraînera des injustices et des iniquités qui inciteront les Canadiens à se plaindre disant qu'ils n'obtiennent pas autant que les autres. Le système rend cette chose inévitable.

Le ministre du Revenu national (M. Basford) a tenté de nous montrer hier comment les remboursements seraient réalisés. Il n'a pas manqué de nous dire que le mécanisme